

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 DECEMBRE 2017**

*Date de la convocation : 01/12/2017.*

*Date d'affichage : 01/12/2017.*

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

**Présents** : Mme Christiane BOCQUET, Première Adjointe, M. Thomas GUYOT-SIONNEST, Troisième Adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, Quatrième Adjointe, Mesdames Elisabeth LÉLU, Raymonde REGNIER et Messieurs Jean-François OCHAT, Michel PIGOURY.

Absente excusée : Mme Nathalie JOUANNEAU a donné procuration à Mme Christiane BOCQUET.

**Absents** : Mesdames Florence BOSCARDIN, Florence HUBERT et Messieurs Fabrice BALLE, Anthony LEFORESTIER, Christophe MILLOT et Alain VERRIER.

**ORDRE DU JOUR :**

**1** **Nomination d'un secrétaire de séance.**

**2** **Approbation du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2017.**

**3** **ADMINISTRATION – FINANCES**

- a) Budget général : décisions modificatives, virements de crédits.
- b) Affectation de la Dotation Cantonale d'Équipement.
- c) Travaux de réhabilitation de deux maisons : attribution du marché et choix du Coordonateur SPS.
- d) Hébergement au château : contrat d'entretien du système de détection incendie.
- e) Parafoudres Eglise, Musée, Château : vérification périodique.
- f) Assurances communales : nouveau prestataire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- g) Créances irrécouvrables.

**4** **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Convention avec NIEVRE INGENIERIE : instruction des actes relatifs à l'occupation du sol de la commune.
- b) SIABB : modification des statuts – compétence « GEMAPI ».
- c) Forêt communale 2018 : martelage et vente de la parcelle 1A.
- d) Motion pour le maintien du Centre 15 dans la Nièvre et des Urgences au C.H. de Clamecy.
- e) Désignation de nouveaux délégués dans des organismes extérieurs et commission communale.
- f) Personnel : contrat aidé au 28 décembre 2017.

**5** **QUESTIONS DIVERSES.**

## 1 – APPROBATION SEANCE DU 30 octobre 2017

M<sup>me</sup> Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.  
Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

## 2 – ADMINISTRATION – FINANCES

a) A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de crédits aux opérations suivantes :

Section/sens	Opération Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	278 2315	Travaux économie d'énergie-remplacement de portes et fenêtres	11 758,00 €	
Investissement Dépenses	101 2135	Musée Installation générale		2 351,60 €
Investissement Recettes	1323	Subv. DCE	9 406,40 €	

Section/sens	Chap. Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Fonctionnt Dépenses	65 6541	Créances admises en non valeur	1 295,00 €	
	65548	Autres contributions	15 689,00 €	
Fonctionnt Dépenses	022 11 615221	Dépenses imprévues Entretien bâtiments publics		6 570,00 € 10 414,00 €

Section/sens	Op. Article	Dénom.	Augmentation crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	109 2188	Matériel	1 900,00 €	
Investissement Dépenses	OPFI 165	Dépôt et caution reçu	210,00 €	
Investissement Dépenses	020	Dépenses imprévues		513,00 €
Investissement Dépenses	101 2135	Musée Installation générales		1 387,00 €
Investissement Dépenses	273 2315	Voirie 2017		210,00 €

Section/sens	Chapitre Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Fonctionnt Dépenses	12 64111 64131	Charges de personnels et frais assimilés	2 045,00 € 2 045,00 €	
Fonctionnt Dépenses	022	Dépenses imprévues		4 090,00 €

- b) A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la Dotation Cantonale d'Équipement 2017, d'un montant de 12 054,00 €, aux financements des travaux de remplacement de deux portes à la Mairie, d'une porte et de deux fenêtres au local communal mis à disposition de la Croix Rouge ainsi qu'aux travaux de voirie 2017.
- c) Le conseil municipal à l'unanimité, entérine la décision de la commission d'appel d'offres relative à la dévolution des travaux de réhabilitation de deux maisons communales situées au 1 avenue de La Charité et au 14 rue Saint-Pierre. Le coût de cette opération est chiffré à la somme de 194 280,75 € H.T. pour les sept lots désignés dans le tableau ci-dessous :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
01 - MACONNERIE - CARRELAGE	ARTISANS PLUS	39 651.75 €
02 - CHARPENTE - COUVERTURE	CATEL - LUTSEN	28 423.80 €
03 - MENUISERIE BOIS	ARTISANS PLUS	34 433.70 €
04 - PLATRERIE - ISOLATION	RIET	33 897.00 €
05 - ELECTRICITE	GALLOIS	9 405.00 €
06 - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - V.M.C.	GALLOIS	25 488.00 €
07 - PEINTURE - SOLS SOUPLES	RIET	22 981.50 €

La mission de coordination S.P.S. est confiée au SIEEEN, moyennant des honoraires de 3 024,00 € T.T.C.

- d) A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition commerciale de l'entreprise Stéphane Bertrand Sécurité concernant la vérification obligatoire du système de détection incendie situé dans la bâtisse de l'hébergement du château, intervention annuelle qui sera facturée à la commune au prix de 378,00 € T.T.C.
- e) A l'unanimité, le conseil municipal retient la société SOCOTEC pour la vérification annuelle des dispositifs de protection contre la foudre de l'église, du musée et du château. La facturation totale pour les trois sites s'élèvera à la somme de 480,00 €.
- f) Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats d'assurances des biens communaux qui seront contractés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 auprès de GROUPAMA pour un montant annuel de 26 807,24 € (coût en nette diminution par rapport à l'ancien prestataire).
- g) Sur proposition de Mme La Comptable du Service des Finances Publiques de Varzy, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 5 294,05 €.

### 3- ADMINISTRATION – GENERALE

- a) Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et la grille tarifaire qui a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques, financières pour les instructions des actes et autorisations d'urbanisme.
- Cette convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, permet de définir les modalités de travail en commun entre la commune, autorité compétente pour délivrer les actes, et NIEVRE INGENIERIE - service instructeur du Département de la Nièvre, placé sous l'autorité de son président, dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.

La compétence P.L.U. et document d'urbanisme appartient à la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne depuis le 1er janvier 2017.

La commune reste seule compétente notamment en matière de délivrance des actes et autorisations d'urbanisme. NIEVRE INGENIERIE assure l'instruction de ces actes.

- b) A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la modification statutaire du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Beuvron afin d'anticiper la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- c) Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au titre de l'exercice 2018, le martelage de la parcelle 1A de la forêt communale ainsi que la vente à l'amiable de ses futaies.
- d) A l'unanimité, l'assemblée délibérante s'oppose à la fermeture du Centre 15 et à toutes mesures relatives aux urgences de Clamecy et demande au Gouvernement le maintien du Centre 15 dans les locaux de l'hôpital de Clamecy et que le Centre Hospitalier de Nevers soit rapidement doté d'un hélicoptère sanitaire (plus de 800 signatures ont été recueillies à Varzy pour la pétition de l'intersyndicale nivernaise).
- e) Afin de remplacer un délégué démissionnaire, de nouveaux délégués ont été désignés pour représenter la commune au sein d'organismes extérieurs et de commission communale, à savoir :

**C.A.O EHPAD de Varzy**

► Mme Elisabeth LÉLU.

**C.A.O communale**

► Mme Raymonde REGNIER, délégué titulaire,

► M. Thomas GUYOT-SIONNEST, délégué suppléant.

**S.I.A.B.B.**

► M. Gilles NOËL, délégué suppléant,

**S.I.A.E.P. de la Région de Varzy**

► M. Gilles NOËL, délégué suppléant.

**S.I.A.E.P. des Vaux du Beuvron**

► Mme Elisabeth LÉLU, déléguée titulaire.

**CORRESPONDANT DEFENSE**

► M. Thomas GUYOT-SIONNEST.

- f) A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter un agent en contrat « CAE » pour une période d'un an, à compter du 28/12/2017, pour une durée hebdomadaire de 20 heures au sein des services techniques.

- g) A la majorité (7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS Mme REGNIER et M. PIGOURY), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière à hauteur de 15 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le projet d'étude de reconquête et de redynamisation du centre ville.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ☞ Instauration de la taxe de séjour sur les hébergements touristiques à partir de 2018 sur la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne.
- ☞ Mme Marie-Laure MOUSSY remplace Mme Annie LARIVÉ au sein de la bibliothèque municipale.
- ☞ La cérémonie des vœux du Maire sera organisée au sein du château, le 8 janvier 2018 à 18 h 30 où sera également remise une médaille d'honneur régionale, départementale communale, pour 20 ans de service

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 30 mn.



**Affichage : 26/12/2017**